

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 011-346/12/BC

■ **Approbation d'une convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur d'Aix Marseille Université (PRES AMU) pour l'organisation d'une manifestation "Les Doctoriales en Provence 2012".**

DPEATSV 12/8283/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur d'Aix-Marseille Université (PRES AMU) organise pour la cinquième année la manifestation « les Doctoriales en Provence » du 4 au 9 juin 2012.

Les Doctoriales ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants dans le tissu socio-économique en mettant en place un pont entre les chercheurs au sein des universités et les acteurs du monde économique.

Près de 80 d'entre eux vont participer aux diverses phases de cette manifestation.

L'innovation est au centre de la manifestation. Les ateliers traiteront de la place et du coût de l'innovation dans l'entreprise et dans la société en général ; de l'idée au produit, ou comment élaborer, diagnostiquer, analyser un produit innovant ; de l'idée au brevet, ou comment protéger et valoriser les résultats d'une recherche.

L'un des points forts reste le parrainage des doctorants par des chefs d'entreprises (Grands Groupes, PMI, PMI, consultants) et des acteurs économiques, l'objectif étant de faciliter aux doctorants l'approche et une éventuelle entrée professionnelle dans les entreprises privées, d'améliorer la connaissance des laboratoires universitaires et de promouvoir la formation des docteurs de l'université auprès des PME-PMI de notre territoire.

Les Doctoriales vont également permettre une ouverture de l'emploi à l'international au travers des représentants d'entreprises et de cabinets conseils, et une réflexion sur la création d'entreprise, voie à faire découvrir aux doctorants par une présentation renforcée des différents secteurs d'activité et des types d'entreprises.

La convention proposée décrit les modalités de partenariat entre Marseille Provence Métropole et le PRES d'Aix Marseille Université.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation des « Doctoriales en Provence 2012 »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le PRES Aix-Marseille Université pour l'organisation des « Doctoriales en Provence 2012 »

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI